



Date: le 26 janvier 2018

Objet: CT-2017-008 – *Commissaire de la concurrence c
Compagnie de la Baie d’Hudson*

Directive aux avocats (de la juge Jocelyne Gagné)

Suite au courriel de Me Kolers datant du 22 janvier 2018 faisant demande pour l’audition de la requête et proposant un calendrier pour le dépôt des documents connexes, la juge Gagné a considéré la demande et ordonne que la requête déposée le 23 janvier 2018 pour l’autorisation de modifier l’avis de demande soit entendue à Montréal, Québec, au bureau local de la Cour fédérale, 30, rue McGill, le 9 février 2018 à partir de 9h30.

Comme les parties se sont mises d’accord, et comme la juge Gagné l’a accepté, le calendrier de l’audience sera comme suit:

- CBH doit signifier et déposer sa réponse par le 26 janvier 2018;
- Les contre-interrogatoires sur les affidavits (si nécessaire) auront lieu le 29 janvier 2018;
- Le commissaire doit signifier et déposer son mémoire par le 2 février 2018; et
- CBH doit signifier et déposer son mémoire par le 6 février 2018.

Andrée Bernier
Registraire adjointe
Tribunal de la concurrence
600-90, rue Sparks, Ottawa, ON K1P 5B4
Tél.: 613-954-0857